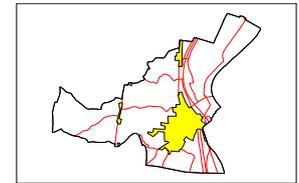


**DEPARTEMENT DU RHONE**  
**SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE**  
 COMMUNE DE  
**ANSE**

**N° INSEE**  
**69009**



**DDT 69**

**Service Planification Aménagement Risques**  
**Unité Fiscalité – ADS – SUP (UFAS)**

☎ 04.78.62.50.50

**165 Rue Garibaldi – CS 33862 - 69401 LYON cedex 03**

	Symboles	Codes	Intitulé	Symboles	Codes	Intitulé
<b>L</b>		<b>A2</b>	Pose de canalisations souterraines d'irrigation		<b>I1</b>	Transports d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés constructions et exploitations de pipes lines
		<b>A4</b>	Terrains riverains des cours d'eau non domaniaux		<b>I2</b>	Ouvrages utilisant l'énergie des lacs et des cours d'eau
		<b>A5</b>	Canalisations publiques d'eau et d'assainissement		<b>I3</b>	Transport de gaz
		<b>A9</b>	Zones agricoles protégées		<b>I4</b>	Transport d'électricité
<b>E</b>					<b>I5</b>	Transport de produits chimiques
					<b>I6</b>	Mines et carrières
		<b>AC1</b>	Protection des monuments historiques 1: Classés 2: Inscrits		<b>Int1</b>	Voisinage des cimetières
		<b>AC2</b>	Protection des sites et monuments naturels 1: classés 2: inscrits		<b>JS1</b>	Protection des installations sportives
<b>E</b>		<b>AC3</b>	Réserves naturelles	<b>PPRN</b>	<b>PM1</b>	Risques naturels (voir plan de prévention spécifique et règlement)
		<b>AC4</b>	Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine	<b>PM2</b>	<b>PM2</b>	Installations classées (voir plan spécifique et règlement).
				<b>PPRT</b>	<b>PM3</b>	Risques technologiques (voir plan spécifique et règlement)
<b>N</b>		<b>AR3</b>	Magasins à poudre de l'Armée et de la Marine		<b>PT1</b>	protection contre les perturbations électromagnétiques
		<b>AR5</b>	Fortifications, ouvrages militaires		<b>PT2</b>	Transmissions radioélectriques
					<b>PT3</b>	protection contre les obstacles Communications téléphoniques et télégraphiques
<b>D</b>		<b>AS1</b>	Périmètre de protection des eaux potables et minérales		<b>T1</b>	Chemins de fer
		<b>EL3</b>	Halage et marchepied		<b>T4</b>	Aéronautiques de balisage
		<b>EL5</b>	Visibilité sur les voies publiques		<b>T5</b>	Aéronautiques de dégagement
		<b>EL6</b>	Terrains nécessaires aux RN et autoroutes		<b>T8</b>	Transmissions radioélectriques : protection des installations de navigation et d'atterrissage
		<b>EL7</b>	Alignements (se reporter aux plans d'alignements à grande échelle)			
		<b>EL10</b>	Parcs nationaux			
<b>E</b>		<b>EL11</b>	Voies express et déviations d'agglomérations			

**Echelle : 1/ 5000e**

**Etabli : MARS 2016**

**Modifié**

# SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

<b>Commune de :</b>	<b>ANSE</b>
Saisie le :	09/04/1985
<b>Servitude :</b>	<b>A4</b> Conservation des eaux - Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.
<b>Référence(s) :</b>	Code de l'environnement : art L211-7 Code rural : art L151-37-1 ; art R152-29 à R152-35
<b>Service(s) responsable(s) :</b>	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES du RHONE Service Eau et Nature 165 Rue Garibaldi CS 33862 69401 LYON CEDEX 03 Tél : 04.78.63.11.36
<b>Acte(s) institutif(s) :</b>	A.P. n° 247 du 08/07/1966.
<b>Caractéristique(s) :</b>	L'AZERGUES du pont Dep. 30 Lozanne jusqu'à la Saône (sur environ 14 500 m).

# SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

<b>Commune de :</b>	<b>ANSE</b>
Saisie le :	29/10/2010
<b>Servitude :</b>	<b>A5</b> Canalisations d'eau et d'assainissement - Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement.
<b>Référence (s) :</b>	Zones où ont été instituées, en application de la loi n° 62-904 du 04/08/1962 et du décret n° 64-158 du 15/02/1964, les servitudes attachées aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement (code rural : Art L.152-1 et L.152-2 et art. R.152-1 à R152-15).
<b>Service(s) responsable(s) :</b>	MAIRIE Services Techniques Tél :
<b>Acte(s) institutif(s) :</b>	A.P. n° 2010-6026 du 21/10/2010
<b>Caractéristique(s) :</b>	S.U.P. au profit du Syndicat d'Assainissement du Confluent Saône-Azergues sur la parcelle de terrain cadastrée ZC 131 pour l'établissement de canalisations publiques d'assainissement dans le secteur de la ZAC Bel Air - La Logère sur la commune d'ANSE.

# SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

<b>Commune de :</b>	<b>ANSE</b>
Saisie le :	07/10/1985
<b>Servitude :</b>	<b>AC1</b> Servitudes de protection des monuments historiques : classés ou inscrits.
<b>Référence(s) :</b>	Périmètre de protection des monuments historiques inscrits ou classés, périmètre de protection modifié et périmètre de protection adapté : code du patrimoine - art L.621-1 à L.624-7. (Loi du 31/12/1913 modifiée). Code de l'environnement : art L410-1, L421-1, L421-6 et L421-7 ; R421-19.
<b>Service(s) responsable(s) :</b>	SERVICE TERRITORIAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DU RHONE Le Grenier d'Abondance 6 Quai Saint Vincent 69283 LYON CEDEX 03 Tél : 04.72.26.59.70
<b>Acte(s) institutif(s) :</b>	Clas. M.H. du 23/02/1912. PPM approuvé par délibération du CM en date du 07/12/2015.
<b>Caractéristique(s) :</b>	Les bâtiments des XVIème et XVIIème siècles servant d'habitation au fermier ayant appartenu à la mense archiépiscopale de LYON du domaine dit DE LA FONTAINE à ANSE. Le PPM approuvé pour ce MH est suspendu sous les secteurs concernés par l'approbation de l'AVAP d'ANSE. Cf fiche AC4. NB : quelques parcelles du PPM persistent en dehors de l'AVAP.

# SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

<b>Commune de :</b>	<b>ANSE</b>
Saisie le :	07/10/1985
<b>Servitude :</b>	<b>AC1</b> Servitudes de protection des monuments historiques : classés ou inscrits.
<b>Référence (s) :</b>	Périmètre de protection des monuments historiques inscrits ou classés, périmètre de protection modifié et périmètre de protection adapté : code du patrimoine - art L.621-1 à L.624-7. (Loi du 31/12/1913 modifiée). Code de l'environnement : art L410-1, L421-1, L421-6 et L421-7 ; R421-19.
<b>Service(s) responsable(s) :</b>	SERVICE TERRITORIAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DU RHONE Le Grenier d'Abondance 6 Quai Saint Vincent 69283 LYON CEDEX 03 Tél : 04.72.26.59.70
<b>Acte(s) institutif(s) :</b>	Inv. Sup. M.H. du 15/01/1932. PPM approuvé par délibération du CM en date du 07/12/2015.
<b>Caractéristique(s) :</b>	Eglise d'ANSE : L'intérieur de la sacristie ainsi que la baie placée contre le mur Ouest de cette sacristie. Le PPM approuvé pour ce MH est suspendu sous les secteurs concernés par l'approbation de l'AVAP d'ANSE. Cf fiche AC4.

# SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

<b>Commune de :</b>	<b>ANSE</b>
Saisie le :	07/10/1985
<b>Servitude :</b>	<b>AC1</b> Servitudes de protection des monuments historiques : classés ou inscrits.
<b>Référence(s) :</b>	Périmètre de protection des monuments historiques inscrits ou classés, périmètre de protection modifié et périmètre de protection adapté : code du patrimoine - art L.621-1 à L.624-7. (Loi du 31/12/1913 modifiée). Code de l'environnement : art L410-1, L421-1, L421-6 et L421-7 ; R421-19.
<b>Service(s) responsable(s) :</b>	SERVICE TERRITORIAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DU RHONE Le Grenier d'Abondance 6 Quai Saint Vincent 69283 LYON CEDEX 03 Tél : 04.72.26.59.70
<b>Acte(s) institutif(s) :</b>	1/ Clas. M.H. du 26/06/1935 2/ Ins. Sup. M.H. du 04/11/1935. PPM approuvé par délibération du CM en date du 07/12/2015.
<b>Caractéristique(s) :</b>	VESTIGES GALLO-ROMAIN à ANSE : 1/ Vestiges de l'enceinte, rempart gallo-romain , situés dans les parcelles cadastrales n° 32, 34, 35, 37 bis, 39, 59, 118 à 126. 2/ Fragment du mur méridional situé dans la parcelle cadastrale n° 95. Le PPM approuvé pour ce MH est suspendu sous les secteurs concernés par l'approbation de l'AVAP d'ANSE. Cf fiche AC4.

# SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

<b>Commune de :</b>	<b>ANSE</b>
Saisie le :	07/10/1985
<b>Servitude :</b>	<b>AC1</b> Servitudes de protection des monuments historiques : classés ou inscrits.
<b>Référence(s) :</b>	Périmètre de protection des monuments historiques inscrits ou classés, périmètre de protection modifié et périmètre de protection adapté : code du patrimoine - art L.621-1 à L.624-7. (Loi du 31/12/1913 modifiée). Code de l'environnement : art L410-1, L421-1, L421-6 et L421-7 ; R421-19.
<b>Service(s) responsable(s) :</b>	SERVICE TERRITORIAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DU RHONE Le Grenier d'Abondance 6 Quai Saint Vincent 69283 LYON CEDEX 03 Tél : 04.72.26.59.70
<b>Acte(s) institutif(s) :</b>	1/ Ins. Sup. M.H. du 07/10/1975 2/ Clas. M.H. du 07/10/1975. PPM approuvé par délibération du CM en date du 07/12/2015.
<b>Caractéristique(s) :</b>	CHATEAU DE SAINT TRYS à ANSE : cadastre section D, parcelle 221. 1/ Les façades et toitures. 2/ Les pièces suivantes du rez-de-chaussée : la salle à manger, le petit salon à la suite, le grand salon, le petit salon situé à côté du grand salon, la bibliothèque, le boudoir turc et la chambre empire ; au 1er étage : le billard et la chambre de Rome. Le PPM approuvé pour ce MH est suspendu sous les secteurs concernées par l'approbation de l'AVAP d'ANSE. Cf fiche AC4.

# SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

<b>Commune de :</b>	<b>ANSE</b>
Saisie le :	07/05/1997
<b>Servitude :</b>	<b>AC1</b> Servitudes de protection des monuments historiques : classés ou inscrits.
<b>Référence (s) :</b>	Périmètre de protection des monuments historiques inscrits ou classés, périmètre de protection modifié et périmètre de protection adapté : code du patrimoine - art L.621-1 à L.624-7. (Loi du 31/12/1913 modifiée). Code de l'environnement : art L410-1, L421-1, L421-6 et L421-7 ; R421-19.
<b>Service(s) responsable(s) :</b>	SERVICE TERRITORIAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DU RHONE Le Grenier d'Abondance 6 Quai Saint Vincent 69283 LYON CEDEX 03 Tél : 04.72.26.59.70
<b>Acte(s) institutif(s) :</b>	Clas. M.H. du 05/09/1986.
<b>Caractéristique(s) :</b>	Habitat gallo-romain de la GRANGE DU BIEF à ANSE. Cadastre section AC, parcelle n° 210. Eléments en sous-sol donc pas de covisibilité, d'où l'absence de périmètre de protection de MH.

# SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

<b>Commune de :</b>	<b>ANSE</b>
Saisie le :	07/05/1997
<b>Servitude :</b>	<b>AC1</b> Servitudes de protection des monuments historiques : classés ou inscrits.
<b>Référence (s) :</b>	Périmètre de protection des monuments historiques inscrits ou classés, périmètre de protection modifié et périmètre de protection adapté : code du patrimoine - art L.621-1 à L.624-7. (Loi du 31/12/1913 modifiée). Code de l'environnement : art L410-1, L421-1, L421-6 et L421-7 ; R421-19.
<b>Service(s) responsable(s) :</b>	SERVICE TERRITORIAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DU RHONE Le Grenier d'Abondance 6 Quai Saint Vincent 69283 LYON CEDEX 03 Tél : 04.72.26.59.70
<b>Acte(s) institutif(s) :</b>	Clas. M.H. du 09/03/1987. PPM approuvé par délibération du CM en date du 07/12/2015.
<b>Caractéristique(s) :</b>	Château d'ANSE (des Tours), en totalité - Cadastre section C, parcelle n° 455. Le PPM approuvé pour ce MH est suspendu sous les secteurs concernés par l'approbation de l'AVAP d'ANSE. Cf fiche AC4.

# SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

<b>Commune de :</b>	<b>ANSE</b>
Saisie le :	14/08/2015
<b>Servitude :</b>	<b>AC1</b> Servitudes de protection des monuments historiques : classés ou inscrits.
<b>Référence (s) :</b>	Périmètre de protection des monuments historiques inscrits ou classés, périmètre de protection modifié et périmètre de protection adapté : code du patrimoine - art L.621-1 à L.624-7. (Loi du 31/12/1913 modifiée). Code de l'environnement : art L410-1, L421-1, L421-6 et L421-7 ; R421-19.
<b>Service(s) responsable(s) :</b>	SERVICE TERRITORIAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DU RHONE Le Grenier d'Abondance 6 Quai Saint Vincent 69283 LYON CEDEX 03 Tél : 04.72.26.59.70
<b>Acte(s) institutif(s) :</b>	Ins. Sup. M.H. du 30/12/1997.
<b>Caractéristique(s) :</b>	Ancien prieuré de la Bruyère, dit Château de la Bruyère à SAINT-BERNARD (01) . Le périmètre de protection de 500 m de ce MH déborde sur la commune de ANSE.

# SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

<b>Commune de :</b>	<b>ANSE</b>
Saisie le :	20/09/2000
<b>Servitude :</b>	<b>AC1</b> Servitudes de protection des monuments historiques : classés ou inscrits.
<b>Référence (s) :</b>	Périmètre de protection des monuments historiques inscrits ou classés, périmètre de protection modifié et périmètre de protection adapté : code du patrimoine - art L.621-1 à L.624-7. (Loi du 31/12/1913 modifiée). Code de l'environnement : art L410-1, L421-1, L421-6 et L421-7 ; R421-19.
<b>Service(s) responsable(s) :</b>	SERVICE TERRITORIAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DU RHONE Le Grenier d'Abondance 6 Quai Saint Vincent 69283 LYON CEDEX 03 Tél : 04.72.26.59.70
<b>Acte(s) institutif(s) :</b>	Clas. M.H. du 10/04/1997.
<b>Caractéristique(s) :</b>	Château de SAINT BERNARD (01)- Lieu dit "Au Bourguignon"- Le périmètre de 500 m de ce MH déborde sur la commune de Anse et de Ambérieux d'Azergues. Ce débord est suspendu en partie sous les secteurs concernés par l'AVAP d'ANSE. Cf fiche AC4.

# SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

<b>Commune de :</b>	<b>ANSE</b>
Saisie le :	05/02/2016
<b>Servitude :</b>	<b>AC4</b> Servitudes résultant des Aires de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) .
<b>Référence (s) :</b>	Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine article L642.1 à L642-10 et D642-1 à D642-29 du code du patrimoine. Circulaire n°MCCC1206718C du 02/03/2012. (Les ZPPAUP sont à transformer en AVAP avant le 14/07/2016 - cf code du patrimoine : art L642-1 à L642-7).
<b>Service(s) responsable(s) :</b>	SERVICE TERRITORIAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DU RHONE Le Grenier d'Abondance 6 Quai Saint Vincent 69283 LYON CEDEX 03 Tél : 04.72.26.59.70  MAIRIE Services Techniques
<b>Acte(s) institutif(s) :</b>	Délibération du Conseil Municipal d'ANSE n°206/2015 du 07/12/2015 portant approbation de la création de l'AVAP. Exécutoire et opposable à compter du 05/01/2016.
<b>Caractéristique(s) :</b>	Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) d'ANSE. Ce dossier comporte : 1/ une délibération du conseil municipal 2/ un règlement 3/ un document graphique 4/ 6 annexes. Se reporter aux éléments du dossier approuvé pour connaître les différents secteurs et les prescriptions, le report sur le plan des SUP est global.

# SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

<b>Commune de :</b>	<b>ANSE</b>
Saisie le :	12/12/1994
<b>Servitude :</b>	<b>AS1</b> Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux destinées à la consommation humaine et des eaux minérales.
<b>Référence (s) :</b>	Servitudes attachées à la protection des eaux destinées à la consommation humaine instituées par : le Code de la Santé Publique : art L1321-2, L1321-2-1 ; R1321-6 et le code de l'environnement : art L215-13. Protection des eaux minérales : Code de la Santé Publique : art L1322-3 à L1322-13 ; R1322-17.
<b>Service(s) responsable(s) :</b>	Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes Service Environnement et Santé 241 Rue Garibaldi CS 93383 69418 LYON CEDEX 03 Tél : 04.72.34.74.52
<b>Acte(s) institutif(s) :</b>	A.P. du 20/03/1991
<b>Caractéristique(s) :</b>	Protection des captages d'eau potable au lieudit "Le Divin" sur les parcelles n°s 153 , 152 (partie) 151 (partie) section ZD sur la commune d'ANSE par le Syndicat Intercommunal des eaux d'Anse et Région.

# SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

<b>Commune de :</b>	<b>ANSE</b>
Saisie le :	21/02/2012
<b>Servitude :</b>	<b>AS1</b> Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux destinées à la consommation humaine et des eaux minérales.
<b>Référence (s) :</b>	Servitudes attachées à la protection des eaux destinées à la consommation humaine instituées par : le Code de la Santé Publique : art L1321-2, L1321-2-1 ; R1321-6 et le code de l'environnement : art L215-13. Protection des eaux minérales : Code de la Santé Publique : art L1322-3 à L1322-13 ; R1322-17.
<b>Service(s) responsable(s) :</b>	Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes Service Environnement et Santé 241 Rue Garibaldi CS 93383 69418 LYON CEDEX 03 Tél : 04.72.34.74.52
<b>Acte(s) institutif(s) :</b>	A.P. n°2011-5152 du 18/10/2011 - RAA du 05/12/2011
<b>Caractéristique(s) :</b>	DUP des travaux pour prélèvement des eaux souterraines captées sur la commune d'AMBERIEUX d'AZERGUES (lieu-dit la Grande Bordière et La Sarrandière) et sur la commune de QUINCIEUX (lieu-dit Pré aux Iles), avec périmètres de protection et servitudes afférentes exploités par le Syndicat Mixte d'Eau potable Saône-Turdine. La commune d'ANSE est concernée par les périmètres de protection rapprochée et éloignée. Cette DUP est accompagnée d'un plan parcellaire au 1/5000e.

# SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

<b>Commune de :</b>	<b>ANSE</b>
Saisie le :	22/11/1995
<b>Servitude :</b>	<b>EL3</b> Servitudes de halage et de marchepied.
<b>Référence (s) :</b>	Servitudes de halage et de marchepied : article L2131-2 à L2131-6 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP).
<b>Service(s) responsable(s) :</b>	VOIES NAVIGABLES de FRANCE Subdivision de Lyon 4 Rue Jonas Salk 69007 LYON Tél : 04.78.69.60.70
<b>Acte(s) institutif(s) :</b>	Code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure.
<b>Caractéristique(s) :</b>	Servitudes de marchepied de 3,25 m le long de la rive droite de la SAONE.

# SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

<b>Commune de :</b>	<b>ANSE</b>
Saisie le :	16/03/2004
<b>Servitude :</b>	<b>EL7</b> Servitudes d'alignement des voies nationales, départementales ou communales.
<b>Référence (s) :</b>	Code de la voirie routière : art L112-1 à L112-7 ; R112-1 à R112-3. Code de l'urbanisme : R111-18 à R111-20.
<b>Service(s) responsable(s) :</b>	CONSEIL GENERAL DU RHONE 30 Cours de la Liberté 69003 LYON Tél : 04.72.61.25.29
<b>Acte(s) institutif(s) :</b>	Approuvées par la commission départementale du 15/02/1957.
<b>Caractéristique(s) :</b>	Servitudes d'alignement pour la R.D. suivante : R.D. 70 : 12 m de largeur dans la traversée de la Grave, soit du PR 12+100 au PR 13+143. Elle fait l'objet de plans d'ensemble à grande échelle à consulter à l'U.T. du canton d'ANSE : 1, Avenue Général Leclerc - 69480 ANSE -Tél : 04.74.09.95.80.

# SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

<b>Commune de :</b>	<b>ANSE</b>
Saisie le :	11/03/1996
<b>Servitude :</b>	<b>I4</b> Servitudes relatives à l'établissement de canalisations électriques.
<b>Référence (s) :</b>	Périmètres à l'intérieur desquels ont été instituées des servitudes en application : - de l'art.12 et 12bis de la loi du 15/06/1906 modifiée, - de l'art. 298 de la loi de finances du 13/07/1925, - de l'art. 35 de la loi n° 46-628 du 08/04/1946 modifiée, - de l'art. 25 du décret n° 64-481 du 23/01/1964.
<b>Service(s) responsable(s) :</b>	DREAL - Rhône-Alpes REMIPP Air et Energie Unité Territoriale des Deux Savoies 430 rue de Belle Eau Zône des Landiers Nord 73000 CHAMBERY CEDEX Tél : 04.79.62.81.89  R.T.E. CENTRE SCET LYON 5, Rue des Cuirassiers TSA 61002  69501LYON CEDEX 03 Tél : 04.27.86.27.47
<b>Acte(s) institutif(s) :</b>	Année de construction : 1957.
<b>Caractéristique(s) :</b>	Ligne 63 KV CIVRIEUX - JOUX (aérienne et souterraine).

# SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

<b>Commune de :</b>	<b>ANSE</b>
Saisie le :	25/02/2009
<b>Servitude :</b>	<b>PM1</b> Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles et des plans de prévention des risques miniers.
<b>Référence (s) :</b>	Plans de prévention des risques naturels prévisibles établis en application du code de l'Environnement : art L562-1 à L562-9 ; R562-1 à R562-10, R562-12. Plans de prévention des risques miniers établis en application du code minier (nouveau) Art L174-5.
<b>Service(s) responsable(s) :</b>	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DU RHONE Service Planification Aménagement Risques Unité Prévention des Risques 165 Rue Garibaldi CS 33862 69401 LYON CEDEX 03 Tél : 04.78.62.50.50
<b>Acte(s) institutif(s) :</b>	A.P. n°2008-5558 du 31/12/2008 (RAA de 02/2009).
<b>Caractéristique(s) :</b>	Plan de prévention des risques naturels inondation (PPRNi) de la vallée de l'AZERGUES. Ce plan de prévention des risques comprend les éléments suivants : - Arrêté préfectoral - Rapport de présentation - Règlement - Atlas des documents graphiques explicatifs (16 cartes des aléas et 16 cartes des enjeux) - Zonage règlementaire (28 plans communaux au 1/5000). - Annexes pour information : bilan concertation et bilan final. Pour connaître les prescriptions spécifiques à chaque secteur, se reporter au document officiel, principalement le règlement et les cartes de zonages.

# SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

<b>Commune de :</b>	<b>ANSE</b>
Saisie le :	24/01/2013
<b>Servitude :</b>	<b>PM1</b> Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles et des plans de prévention des risques miniers.
<b>Référence (s) :</b>	Plans de prévention des risques naturels prévisibles établis en application du code de l'Environnement : art L562-1 à L562-9 ; R562-1 à R562-10, R562-12. Plans de prévention des risques miniers établis en application du code minier (nouveau) Art L174-5.
<b>Service(s) responsable(s) :</b>	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DU RHONE Service Planification Aménagement Risques Unité Prévention des Risques 165 Rue Garibaldi CS 33862 69401 LYON CEDEX 03 Tél : 04.78.62.50.50
<b>Acte(s) institutif(s) :</b>	AP n°2012361-0003 du 26/12/2012 (RAA du 05/01/2013).
<b>Caractéristique(s) :</b>	Plan de Prévention des Risques Naturels inondations (PPRNi) du bassin SAONE AVAL (annule et remplace les PERI de Saône). Ce plan de prévention comprend les éléments suivants : Arrêté préfectoral d'approbation - Note de présentation - Règlement - Cartes de zonage : planches au 1/50000 - Cartes des aléas (crues intermédiaires au 1/10000 et aléa de référence au 1/5000) - Cartes des enjeux : planches au 1/5000 - Annexes pour information (bilan de concertation et rapport final). Ce plan de prévention délimite des zones rouge, bleue et violette, ainsi qu'une zone blanche qui recouvre la totalité des communes concernées. Pour connaître les prescriptions spécifiques à chaque secteur, se reporter au document officiel, principalement le règlement et les cartes de zonages.

# SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

<b>Commune de :</b>	<b>ANSE</b>
Saisie le :	18/09/2000
<b>Servitude :</b>	<b>PT3</b> Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.
<b>Référence(s) :</b>	Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications instituées en application de l'art. L.45-1 et L.48 du code des postes et des communications électroniques.
<b>Service(s) responsable(s) :</b>	FRANCE TELECOM UNITE PILOTAGE RESEAU SUD EST UPR SE/DA/CL Lyon 8 Rue du Dauphiné 69424 LYON CEDEX 03 Tél : 04.37.44.66.01
<b>Acte(s) institutif(s) :</b>	A.P. des 11/05/1995 et 15/10/1996.
<b>Caractéristique(s) :</b>	Câble RG 69-511 ANSE - L'ARBRESLE.

# SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

<b>Commune de :</b>	<b>ANSE</b>
Saisie le :	18/09/2000
<b>Servitude :</b>	<b>PT3</b> Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.
<b>Référence(s) :</b>	Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications instituées en application de l'art. L.45-1 et L.48 du code des postes et des communications électroniques.
<b>Service(s) responsable(s) :</b>	FRANCE TELECOM UNITE PILOTAGE RESEAU SUD EST UPR SE/DA/CL Lyon 8 Rue du Dauphiné 69424 LYON CEDEX 03 Tél : 04.37.44.66.01
<b>Acte(s) institutif(s) :</b>	A.P. des 15/01/1996 et 15/02/1996.
<b>Caractéristique(s) :</b>	Artère fibre optique TRN F044 TARARE - VILLEFRANCHE SUR SAONE.

# SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

<b>Commune de :</b>	<b>ANSE</b>
Saisie le :	07/05/1997
<b>Servitude :</b>	<b>T1</b> Servitudes relatives aux chemins de fer.
<b>Référence(s) :</b>	Zones auxquelles s'appliquent les servitudes instituées initialement par la loi du 15/07/1845 sur la police des chemins de fer (loi supprimée par l'ordonnance du 28/10/2010) traduite dans le Code des Transports - deuxième partie : transport ferroviaire ou guidé (art L 2000-1 à L2351-1). Code de la voirie routière : art L114-6 (application des article L114-1 à L114-5). Notice SNCF explicative de la servitude T1.
<b>Service(s) responsable(s) :</b>	S.N.C.F. Délégation Territoriale de l'Immobilier Sud-Est Pôle Valorisation & Transactions Immobilières Immeuble le Danica 19 Avenue Georges Pompidou 69486 LYON Cedex 03 Tél : 06.13.17.70.76
<b>Acte(s) institutif(s) :</b>	Lois et décrets des 11 juin 1842, 26 juillet 1844, 16 juillet 1845, 19 juin 1857, 11 juin 1859, 11 juin 1853, 18 juillet 1868, 26 avril 1869, 3 juillet 1875 et 20 novembre 1883.
<b>Caractéristique(s) :</b>	Ligne SNCF (830 000) de PARIS LYON à MARSEILLE SAINT CHARLES.